

**Compte-Rendu du Conseil
des Etudes et de la Vie Universitaire
du 20 janvier 2000**

Les décisions

- Classement des projets de licences professionnelles

Informations

- **Contrat quadriennal :**

L'Université doit établir pour la fin de l'année le bilan du contrat actuel (ensemble des activités des 4 dernières années) et le projet d'établissement.

- **Contrat de plan Etat/Région :**

L'Université a demandé officiellement au Ministère :

- la création d'un espace d'animation comprenant une salle polyvalente et des lieux de vie étudiante (40MF)
- la restructuration du restaurant universitaire (7MF)
- l'extension de la brasserie en lettres (4MF)
- l'insertion du tramway sur le campus (10MF)
- La Bibliothèque Universitaire à Maubeuge (3MF)
- Les NTIC et plate-formes technologiques pour les 6 universités (150MF – dossier à constituer)
- la création, éventuelle car en attente d'arbitrage, de départements d'IUT à Cambrai (10MF) et à Maubeuge (13MF), la construction de l'IUFM (35MF).

- **Elections étudiantes :**

Renouvellement complet des collèges "usagers" aux 3 conseils les 14 et 15 mars :

- affichage des listes électorales : 7 février,
- dépôt des listes de candidatures : du 6 au 10 mars,

des informations seront envoyées au domicile des étudiants, ce qui devrait permettre d'améliorer sensiblement le taux de participation.

Licences professionnelles

Pour l'examen des 5 projets de licence professionnelle, J. Defrenne propose la méthode :

- 1 - classement des projets qui ont reçu un avis favorable,
- 2 - classement des projets ayant obtenu un avis favorable avec des réserves,
- 3 - classement des projets avec la mention défavorable,
- 4 - interclassement des projets ayant un avis favorable avec comme critère de répartir en premier lieu un dossier par composante.

Le Directeur de l'IUT indique, d'une part, qu'il ne classera pas les deux projets de l'IUT et que d'autre part, il veut bien envisager une collaboration avec d'autres composantes. J.P. Rouzé estime que cette méthode ne prend pas en compte la qualité des dossiers, qui est pourtant le critère le plus important pour les experts du Ministère.

Le conseil approuve la méthode proposée par J. Defrenne, puis écoute les exposés des porteurs de projets :

A : Conduite de projets industriels dédiés aux transports terrestres et aériens (IUT)

B : Logistique du commerce international agroalimentaire (FLLASH)

C : Management opérationnel international (IUT)

D : Nouvelles technologies d'informatique appliquées à la gestion (ISTV)

E : Systèmes de sécurité et télésurveillance (ISTV)

Le débat porte essentiellement sur les projets B et C :

- Au projet B, M.H. Fosse-Gomez et DG. Thomas reprochent son profil trop généraliste et peu professionnalisé. J. Defrenne propose de renforcer l'enseignement en agro-alimentaire,

- Sur le projet C, M.H. Fosse-Gomez n'adresse pas de critiques, mais estime qu'il se positionne dans un secteur déjà visé par l'IAE : DESS gestion des affaires européennes et internationales, IUP sciences de gestion (option management international). J. Defrenne rappelle que les BTS doivent trouver leur place au sein de ce projet de licence professionnelle.

Enfin, il est précisé que le projet D sera à compléter.

A l'issue d'un long débat le conseil décide tout d'abord de donner un avis favorable à chaque projet (11 voix pour, 1 contre, 2 non exprimée).

Est classé premier le projet E (E : 9 voix pour; B et A, chacun 2 voix, 2 non exprimée).

Est classé deuxième le projet A (A : 9 voix ; D et B, chacun 2 voix, 2 non exprimée).

Le projet B est classé troisième en raison de la règle de l'interclassement par composante, adoptée par le conseil.

Le projet C est classé quatrième et le D, cinquième (C : 7 voix, D : 6 voix).

Questions diverses

Le comité d'hygiène et de sécurité a abordé, lors de sa dernière séance, la question de l'application de la réglementation antitabac au sein des locaux universitaires.


Selon l'article R 355-28-2 de la loi "antitabac", l'interdiction de fumer ne s'applique pas dans les emplacements qui, sauf impossibilité, sont mis à la disposition des fumeurs. Ces emplacements sont déterminés par l'Université et doivent respecter les normes en matière de ventilation.

Le conseil estime qu'il faut envisager des lieux réservés aux fumeurs dans chaque composante. Le directeur de l'IUT, constatant un manque de salles, souhaite que des locaux supplémentaires soient construits.

Etaients présents :

Collège A :	Mmes Gomez, Leriche, MM. Herreras, Ourak, Thomas
Collège B :	Mme Sadaune, MM. Demory, Waxin
Collège IATOSS :	Mmes Citerne, Duvivier,
Invités :	MM. Desrumaux, Tugores, Revaux, Rouzé, Syssau
Membres de droit :	MM. Darras, Wiart
Ont donné pouvoir :	Mme Feutry et M. Rufin à Mme Duvivier Mme Maquinghen-Godillon à Mme Sadaune M. Tahon à M. Thomas M. Taleb à M. Waxin
Excusés :	Melle Dehmouche, Mme Lesage, MM. Schoonheere, Seguy

Le Président de l'université,



Professeur J.C. Angué